



COMMUNE DE POMMEUSE

À rappeler dans toute correspondance

Dossier n° DP 077 371 25 00016

Date de dépôt : 10/02/2025

Demandeur : Madame KURZ CHRYSTELE,
Monsieur SAUTRON AURELIEN

Pour : La réfection du mur de clôture côté rue,
portail, portillon métal et bois gris clair

Adresse du terrain : 19 RUE DE PARIS à
POMMEUSE (77515)

ARRÊTÉ URBA 2025/017
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de POMMEUSE

Le maire,

VU la déclaration préalable déposée le 10/02/2025 par Madame KURZ CHRYSTELE, Monsieur SAUTRON AURELIEN demeurant 19 RUE DE PARIS à POMMEUSE (77515) ;

VU l'affichage en mairie en date du 11/02/2025 de l'avis de dépôt de la demande susvisée ;

VU l'objet de la déclaration :

- pour la réfection du mur de clôture côté rue, portail et portillon métal et bois gris clair ;
- sur un terrain situé 19 RUE DE PARIS à POMMEUSE (77515) ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 05/04/2018 ;

VU la modification simplifiée prescrite le 15/11/2018 ;

ARRÊTE

Article UNIQUE

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Fait à **POMMEUSE**, le 18 février 2025

Pour le Maire,
L'adjoint délégué,
Michel DE LANGLOIS



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.